



Demande de secours,une juge me pourrit la vie!

Par martin11nov, le 16/10/2010 à 00:41

Bonjour,

Pouvez-vous m'aider à résoudre cette énorme bétise de la justice dont je suis victime depuis plus de trois ans et demi?

En effet,je me suis fait expulsé de mon domicile par mon ex-épouse le 30 Juin 2007 en présence des policiers venus suite à mon appel alors que je venais de l'épouser le 12 Mai 2007 et que ma fille née le 03 Avril 2007 avait été reconnu par moi son père biologique le 05 Septembre 2006,quand sa mère est partie en cavale pour la faire reconnaître par un individu quelconque de nationalité Française.

Depuis,malgré l'ordonnance de non-conciliation du 05 Décembre 2008 et l'assignation en divorce qui a suivi,mon ex-épouse ne s'est plus jamais présentée aux convocations de divorce sur conseil de son avocate pour gagner du temps par rapport:

-à l'expulsion de l'appartement qu'elle n'a jamais payé depuis le 1er Juillet 2007 malgré la pension énorme de 850 euros sur présentation d'un bulletin de paye de 845,71 euros et les fonds de secours de plus de 650 euros mensuels que le conseil régional de la Seine-Saint-Denis lui versait.

Depuis 40 mois maintenant,j'attends toujours le divorce!

Que faire quand la magistrature qui m'a condamné a une grande responsabilité dans ce tribunal et pilote ce dossier pour dissimuler son jugement de complaisance voire féministe?

Merci de me montrer le moyen et l'autre Avocat qui pourrait me sortir de ce trou!

Déjà, malgré mon changement d'adresse depuis 40 mois,la juge continue toujours de m'envoyer les pièces à l'adresse de mon ex-épouse pour me pénaliser,raison pour laquelle je ne vais souvent pas aux convocations et je suis surpris par les décisions pour me couler.

Et ma fille n'est jamais citée dans leurs conneries de procédures,elle est maintenue par force chez une maman parano.

J'attends de vos nouvelles,cordialement.

Par Domil, le 16/10/2010 à 03:41

Prenez un avocat, qu'il fasse le nécessaire

Par martin11nov, le 16/10/2010 à 09:33

J'ai un avocat,il fait le nécessaire mais la juge est influente et dissimule les pièce qui ne vont jamais en délibéré et on écrit n'importe quoi sur les décisions pour me faire craquer.

C'est une discrimination au jugement!

Cà dure déjà Près de 4 quatre et le divorce malgré toutes les preuves de séparation mêmes écrites dans leurs décisions,n'est toujours pas prononcé; parce que madame le juge s'est assise sur les enquêtes de la police et a confié un bébé à une personne qui n'a pas de droits en France pour promouvoir son association caritative d'aide aux femmes!

Mais elle s'est trompée car la police avait déjà épluché le dossier.

La juge bloquerait donc le dossier pour me faire revenir sur ma demande de divorce.

Aidez-moi s'il vous plaît!

Merci.